

strasbourgeois snes

**Supplément n° 01
au Strasbourg-SNES n° 96**

SPÉCIAL
ASSISTANTS D'ÉDUCATION
ASSISTANTS PÉDAGOGIQUES
et AUXILIAIRES DE VIE SCOLAIRE

Editorial

Février 2011

Cher e collègue,

Le prochain **stage AED, EVS, AVS, Assistant Pédagogique** aura lieu le **12 avril à l'IUFM de Colmar** (9 h 30-17 h).

Nous vous invitons à vous y inscrire très nombreux(ses) afin de permettre à votre catégorie de se structurer et d'obtenir des avancées notoires de vos conditions de travail.

Nos revendications sont claires (cf doc. joint) et nous entendons peser de tout notre poids pour obtenir de réels progrès. Nos récentes interventions, dans certains établissements, nous ont déjà permis d'obtenir de sensibles améliorations de certains contrats de collègues. Nous en reparlerons.

Il vous faut cependant vous inscrire **avant le 12 mars** et nous retourner le coupon réponse (cf : modalités d'inscription ci-jointes).

Vous avez droit à 12 jours par an de congés pour stage syndical. **USER DE CE DROIT, c'est déjà AGIR.**

Espérant vous voir très nombreux, recevez nos salutations syndicales.

Ali GHERBI, responsable académique SNES-FSU des AED, EVS, AVS, AP.

NB : La gare de Colmar se trouve à 10 min à pied de l'IUFM.



STAGE SYNDICAL le 12 avril 2011
« Quel avenir pour les personnels de surveillance ? »
Assistants d'Éducation (AED) - Assistants Pédagogiques (AP)
et Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS)
Inscrivez-vous ! - Modalités en page 2



SOMMAIRE : Page 1: Lettre aux collègues, Page 2 Stage AED : modalités d'inscriptions ?, Page 3 : Améliorons nos conditions, Page 4 : Permanences et adhésion



STAGE SYNDICAL

Assistants d'Education (AED) Assistants Pédagogiques (AP) et Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS)

La section académique du Snes, les secteurs départementaux du Snuipp 67 et 68 et de la Fsu 67 et 68, organisent un stage de formation syndicale destiné aux assistants d'éducation, assistants pédagogiques et auxiliaires de vie scolaire, avec la présence de responsables nationaux, académiques et départementaux.

**Le VENDREDI 12 avril 2011 de 9 h 30 à 17 h
à l'IUFM de Colmar, 12 rue de Messiny**

Ce stage est ouvert à tous, syndiqués ou non (frais de déplacement et repas remboursés aux syndiqués) et sera l'occasion de répondre à toutes les questions que vous vous posez sur vos statuts et vos droits, d'exprimer vos revendications, d'organiser votre mobilisation et les élections professionnelles (octobre 2011).

Nous vous rappelons que la formation syndicale est un droit reconnu individuellement à tous les personnels, titulaires ou non. Tous les personnels en activité ont individuellement droit à un congé d'une durée maximale de 12 jours ouvrables par an (lois des 11 janvier 1984 et 23 novembre 1982). Ce congé est de droit et ne donne lieu à aucun rattrapage des heures de service ni retrait de salaire. Pour obtenir un congé, il faut déposer une demande individuelle de congé (voir le modèle ci-dessous). Adressée au recteur par la voie hiérarchique, elle doit être déposée auprès du chef d'établissement au moins un mois avant la date du stage, donc avant le 12 mars 2011 dernier délai.

Pour participer au stage, il suffit de remplir la fiche d'inscription ci-dessous, de la renvoyer au Snes académique.

✂-----

BULLETIN D'INSCRIPTION (A RENVOYER AU SNES ACADEMIQUE – 13A bd Wilson, 67000 STRASBOURG)

STAGE : AED, AP et AVS (le 12 avril 2011 à l'IUFM de Colmar)

NOM..... PRENOM.....

Adresse personnelle.....

Tél. / / / / Tél. port / / / / Email.....

Etablissement.....

Assistant d'éducation Assistant pédagogique Auxiliaire de vie scolaire

Syndiqué(e) au SNES OUI NON Je m'inscris aussi au repas organisé sur place OUI NON

Questions que je souhaite voir abordées :.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

NB : Les frais de stage des syndiqués (déplacement, repas) sont pris en charge, en partie, par le SNES. Une participation de 5 Euros vous sera cependant demandée pour le repas . Nous demandons aux participants d'organiser, dans la mesure du possible, des covoiturages pour limiter les frais, ou à défaut de prendre le train (dans ce cas, vous devrez fournir au Snes la photocopie de votre billet de train)

Date / / Signature :

✂-----

Modèle de demande individuelle d'autorisation d'absence- Congé pour formation syndicale

(à reproduire manuellement et à remettre à votre chef d'établissement) – Inscription impérative avant le 12.03.11

Nom Prénom

Grade et fonction Etablissement

A Madame le Recteur

S/C de M. (1)

Conformément aux dispositions (2) de:

• de la loi n°82-997 du 23/11/1982 relative à l'attribution aux agents non titulaires de l'Etat du congé pour la formation syndicale et du décret 84-474 du 15 juin 1984, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter un congé pour la journée du ...pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à...

Il est organisé par la section académique du SNES/FSU, sous l'égide de l'IRHSES (Institut de Recherches Historiques sur le Syndicalisme dans les enseignements du Second degré-SNES), organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29 décembre 1999 publié au JORF du 6 janvier 2000).

A le Signature

(1) Nom et qualité du chef d'établissement ; cette demande doit être transmise par la voie hiérarchique

(2) Indiquer les références du seul texte correspondant à votre situation (titulaire=loi 84-16 ; non-titulaire=loi 82-997)

Stage syndical AED, AP, AVS le 12 avril 2011 : inscrivez-vous (en page 2)



FSU

ASSISTANTS D'ÉDUCATION Améliorons nos conditions !



SECTION ACADÉMIQUE DE STRASBOURG
19A, Coulmelle, 67000
Strasbourg
Tel : 03 89 75 00 92
Fax : 03 89 75 00 94
Courriel : snes@nes.edu

Nous sommes plus de 80 000 assistants d'éducation répartis dans les 30 académies. Nos missions de surveillance, d'encadrement éducatif et d'accompagnement pédagogique sont essentielles au bon fonctionnement des établissements scolaires. Depuis la mise en place de la catégorie AED en 2003, nous constatons, tous les jours, une dégradation grandissante des conditions de travail (crédit d'heures de formation non attribué, temps de travail hebdomadaire non réglementaire, non-respect des missions légales, abus des chefs d'établissement dans la gestion des AED...) Aujourd'hui, la précarité reste la principale caractéristique de notre catégorie. Les surveillants étudiants, encore en majorité, rencontrent de plus en plus de difficultés à poursuivre leurs études en travaillant parfois plus de 40 heures par semaine. Au bout des 6 ans de contrat, les AED se retrouvent au chômage et sans aucune reconnaissance des compétences acquises.

C'est pour remédier à ces situations déplorables que le SNES-FSU s'engage auprès des AED.

QU'EST-CE QUE LE SNES-FSU ?

Membre de la FSU (Fédération Syndicale Unitaire), le SNES est le syndicat majoritaire dans l'enseignement du second degré et notamment pour la catégorie des personnels de vie scolaire.

Il est présent sur tous les terrains : dans l'établissement, aux niveaux départemental, académique et national. Le secteur AED du SNES a le souci en permanence d'informer, conseiller les AED, AP, AVS et défendre les droits de l'ensemble de la catégorie que ce soit dans les commissions consultatives paritaires (CCP), dans les permanences académiques et nationales, ou dans la mobilisation et l'action.

CE QUE LE SNES-FSU REVENDIQUE

- Un service public d'éducation de qualité
 - Un investissement massif de l'État dans l'éducation
 - Un réel statut de surveillant étudiant
 - Une amélioration de nos conditions de travail
 - Le renforcement du poids et des compétences des institutions représentatives des personnels de surveillance (Commission Consultative Paritaire)
 - La possibilité de généraliser les contrats de 3 ans
 - La possibilité de continuer au-delà des 6 ans pour terminer ses études ou obtenir une formation qualifiante
 - L'accès à un réel droit à la formation
 - La reconnaissance des compétences acquises
- ➔ LE SNES PROPOSE LA CRÉATION D'UN STATUT D'AED RÉSERVÉ AUX ÉTUDIANTS :
- Le recrutement doit se faire sur critères sociaux et proche du lieu d'étude.
 - Le recrutement doit se faire au niveau académique et la gestion des mutations est de la compétence des CCP.
 - Le temps de travail hebdomadaire ne doit pas dépasser 28 heures pour un salaire à taux plein.

Pour défendre nos droits et en gagner de nouveaux : seule solution, la syndicalisation !

*Pour nous contacter : SNES, Secteur AED - 46, avenue d'Ivry, 75647 PARIS cedex 13
aed@snes.edu - 01 40 63 28 18 • Sur le site du SNES : www.snes.edu*

4 RAISONS D'ADHÉRER AU SNES :

- ➔ Connaître et défendre les droits individuels et collectifs des personnels d'éducation et de surveillance.
- ➔ Améliorer les conditions de travail des AED et gagner de nouveaux droits.
- ➔ Donner plus de poids au SNES-FSU dans le combat qu'il mène pour un service public d'éducation de qualité.
- ➔ Construire un réel rapport de force capable d'imposer notre point de vue.

Le SNES ne fonctionne que grâce aux cotisations de ses adhérents.
Se syndiquer c'est apporter sa contribution, dans l'intérêt de la profession.
COTISATION ANNUELLE : 37 € (bulletin d'adhésion simplifié en p 4)

Stage syndical AED, AP, AVS le 12 avril 2011 : inscrivez-vous (en page 2)

NOS PERMANENCES

N'hésitez pas à venir nous rendre visite.

SNES STRASBOURG : 13A boulevard Wilson, 67000 STRASBOURG
Email : s3str@snes.edu – Tél : 03 88 75 00 82 – Fax : 03 88 75 00 84

Vendredi de 10 h 00 à 17 h 00 :sur rdv **Ali Gherbi**

SNES MULHOUSE : 19 boulevard Wallach, 68100 MULHOUSE
Email : snes.68@wanadoo.fr – Tél/Fax: 03 89 64 16 61

Mercredi de 14 h 30 à 18 h 00): **Ali Gherbi (courriel : S3str@snes.edu)**

SE SYNDIQUER AU SNES, IL N'EST PAS TROP TARD...

Le SNES est le syndicat majoritaire et donc le plus représentatif des enseignants du second degré et des personnels de surveillance, tant sur le plan national que sur le plan académique.

Mais le SNES, c'est aussi la conception d'un syndicalisme de lutte, de revendications, de propositions et de réflexion, responsable et efficace qui ne refuse jamais la négociation lorsque les conditions permettent des avancées non négligeables.

Le SNES, c'est également le pluralisme, l'indépendance et l'unité. Toutes les sensibilités sociales et politiques de progrès y sont représentées. Le SNES est indépendant des confédérations ouvrières, des groupes de pression économique, des partis politiques. Le SNES, avec les autres syndicats de la FSU, recherche l'unité d'action et agit toujours dans ce sens.

Enfin, le SNES vous défend collectivement dans les commissions académiques et individuellement si nécessaire dans vos établissements.

70 000 syndiqués au SNES et 1 200 dans l'académie, et vous ?

BULLETIN D'ADHÉSION SIMPLIFIÉ

A remettre au responsable SNES de votre établissement ou à faire parvenir directement à la section académique du SNES, 13A bd Wilson - 67000 STRASBOURG

NOM..... PRENOM.....

DATE/NAISSANCE..... ADRESSE.....

CODE POSTAL..... VILLE..... TEL FIXE TEL PORT.....

ETABLISSEMENT SCOLAIRE.....

CATEGORIE : MI/SE AED AP EVS (contrat d'avenir, CUI) AVS – i -
 Temps complet Mi-temps Temps partiel (précisez la quotité)

déclare vouloir adhérer au SNES.

Date :..... Signature :

Barème des cotisations AED, AP, AVS et EVS : 37 €

Nous rappelons que le paiement d'une cotisation syndicale donne droit à une déduction d'impôts désormais de 66 % du montant de la cotisation (soit de 24,50 €) ce qui ramène la cotisation syndicale de fait à 12,50 €. Par ailleurs, le paiement par prélèvement automatique en trois fois tous les deux mois est possible (soit 12,70 € tous les deux mois, pour plus d'informations nous contacter à la section académique ou départementale).

Enfin, vous recevrez toutes les semaines l'hebdomadaire du SNES, l'Université Syndicaliste, les revues académiques du SNES et les suppléments AED académiques et nationaux indispensables pour votre information et votre formation à votre domicile.